

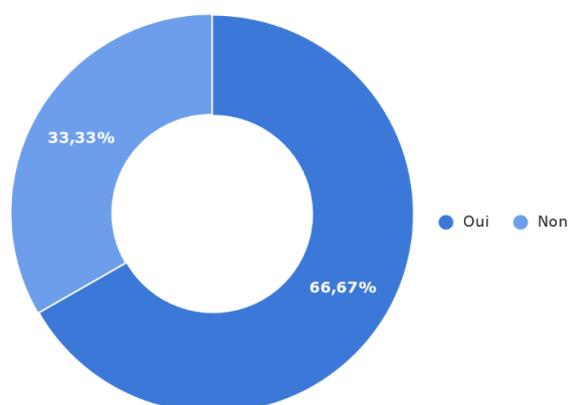
Restitution d'enquête - Modalités d'intervention des Territoires de projet auprès d'acteurs tiers

Selon la définition officielle, les PETER/Pays constituent "un outil collaboratif mis à la disposition des territoires" (Vie publique France), support d'un "projet commun de développement", établi par "les collectivités territoriales et leurs groupements" qui forment le territoire (LOADDT, 1995). La mission principale des Pays et des PETER est donc la mutualisation des moyens, des missions, sur la base d'un projet de territoire partagé entre les collectivités d'un même territoire.

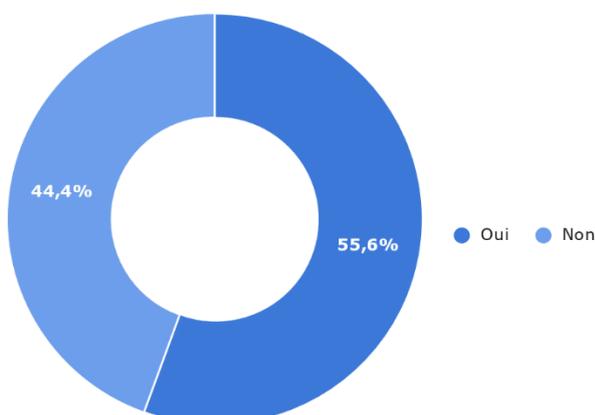
L'une des missions principales des Pays et PETER est de **fédérer l'ensemble des réseaux d'acteurs locaux**. Ils sont donc également amenés à interagir avec les entités privées du territoire, afin de soutenir et mutualiser les initiatives. Le Territoire de projet s'inscrit par ailleurs dans **un système territorial**, il entretient des relations plus ou moins fréquentes avec les échelons supérieurs géographiquement (départements et régions), mais aussi avec les territoires voisins.

Si le portage de missions pour le compte des collectivités qui le composent, est par essence la philosophie Pays, ses actions auprès d'acteurs non-membres sont, elles-aussi très variées.

Le territoire de projet intervient-il auprès d'acteurs publics externes au territoire?



Le territoire de projet intervient-il auprès d'acteurs privés?



Missions portées pour le compte d'acteurs publics non-membres

Plus de 65% des territoires interrogés ont déclaré mener des actions pour le compte d'entités publiques extérieures au territoire. Ces actions prennent le plus souvent la forme de partenariats ou conventions, avec d'autres échelons territoriaux (commune, département, région).

Du côté des territoires : Le Pays d'Épernay et le Pays de Brie et Champagne ont porté une candidature commune, en réponse à un AMI lancé par la région Grand Est, pour déployer un programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), avec le projet d'accompagner des ménages dans la rénovation énergétique de leur logement. Ces collaborations entre pays peuvent également avoir lieu dans le cadre d'une **candidature commune au programme LEADER**, comme l'ont fait le Pays Loire Val d'Aubois et le Pays Sancerre Sologne. Les collaborations dans ce cadre seront probablement accrues pour la période 2023-2027, car elles sont valorisées par un nombre croissant de Régions.

À l'égard des échelons territoriaux supérieurs, l'action des Territoires de projet prend la forme de conventions sur des actions spécifiques. Le territoire peut notamment **s'associer à un projet porté par le Département ou la Région**. Il apporte ainsi son aide à la collectivité et peut ensuite profiter des services proposés à l'issue du projet.

Du côté des territoires : Le Pays Vallée du Loir propose par exemple une assistance au département de la Sarthe pour le développement d'un outil cartographique numérique (WebSIG). **Ces partenariats sortent du cadre des modes de contractualisations habituels** (contrat régional ou contrat départemental) car la logique est inversée, **c'est le Territoire qui appuie des actions portées pour le compte d'échelons supérieurs**, tandis que les contrats évoqués plus tôt sont dédiés à l'accompagnement des projets des Pays et PETR par les Régions et Départements.

À l'égard des échelons territoriaux inférieurs (communes et EPCI), ces actions peuvent se traduire par **un accompagnement des communes voisines du Territoire de projet**, celles qui ne font pas partie d'un Pays ou PETR, et qui peuvent alors par le biais d'une convention, bénéficier de services que propose le territoire à ses propres communes. Cet accompagnement est, le plus souvent, de l'ordre **d'un appui technique ou juridique aux petites communes**, qui ne disposent pas forcément de l'ingénierie nécessaire en interne.

Du côté des territoires : Le PETR de Gâtine, dans les Deux-Sèvres, propose une aide à titre gracieux à l'ingénierie aux communes membres et non-membres du PETR.

Accompagnement des acteurs privés

55% des territoires sondés ont déclaré intervenir pour le compte d'entités privées. Les actions menées sont, pour la plupart, de l'ordre d'un **accompagnement des porteurs de projet au cours des différentes étapes de développement de leurs projets**. Cette aide se caractérise par exemple pour la formalisation des candidatures des porteurs à divers appels à projet, des services d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ou encore une assistance technique pour la réalisation opérationnelle du projet. Ces actions s'adressent le plus souvent à tous les porteurs de projet, et ce quelque soit leur statut (associations, entreprises, coopératives, professionnels du tourisme, etc.). Par exemple, le Pays Loire Val d'Aubois accompagne les porteurs privés dans la consolidation de leur projet, en leur proposant une aide à l'élaboration du business plan ou encore un panorama des aides publiques et des prêts d'honneur.

Ces outils sont proposés aux porteurs qui proposent des actions en accord avec la stratégie du territoire. Ces actions, bénéfiques pour le territoire, **contribuent à l'animation économique et à la réalisation du projet de territoire**. L'accompagnement du territoire peut dans ce cadre **prendre la forme d'un partenariat** entre l'acteur privé, qui contribue aux objectifs du territoire, et le Territoire de projet, qui soutient et appuie la mise en œuvre du projet.

Du côté des territoires : Dans le cadre du Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE), porté par le Pays Midi-Quercy, le territoire a noué un partenariat avec le jardin des Gorges de l'Aveyron, un chantier d'insertion : l'association contribue activement au dispositif et participe à sa mise en œuvre en échange de quoi le territoire communique sur les activités de l'association et facilite la commercialisation de leurs paniers maraîchers.

Enfin, le Territoire de projet contribue à mettre en réseau les acteurs et forces vives du territoire. Il impulse ainsi la création de projet communs et le partage des ressources entre les différents porteurs.

Du côté des territoires : Dans le cadre de son PAT, le Pays Adour Landes Océanes anime une cartographie numérique collaborative, où chacun peut contribuer par le biais de la base de données géographiques libre Open Street Map. Ce projet permet d'impliquer activement tous les acteurs de l'alimentation dans le PAT et de mettre en lumière les acteurs et points d'intérêt du territoire pour ainsi favoriser la synergie entre les projets.

Des programmes spécifiques qui facilitent l'action en commun

Dispositif	Objectif(s) du dispositif	Avantage(s) pour l'action en commun
Projets Alimentaires Territoriaux	Relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, ou encore l'approvisionnement en produits locaux des cantines	Le PAT fournit un cadre opérationnel et stratégique à l'action partenariale entre les acteurs publics et privés de l'alimentation.
Certificats d'économie d'énergie	Réduire l'impact environnemental des logements par la rénovation énergétique, en incitant et en accompagnant les propriétaires pour effectuer les travaux nécessaires	La loi prévoit que les collectivités et Territoires de projet puissent obtenir des CEE en réalisant des travaux de rénovation énergétique sur leur propre patrimoine, mais aussi en informant et accompagnant des acteurs tiers (publics ou privés) vers l'obtention de CEE.
Pôles territoriaux de coopération économique	Favoriser l'essor des projets d'économie sociale et solidaire en facilitant la rencontre et l'action en commun des acteurs du secteur	Les PTCE favorisent la structuration et l'animation d'un écosystème regroupant acteurs de l'ESS et acteurs de l'économie traditionnelle. Les Territoires de projet peuvent s'associer à une SCIC pour porter un PTCE, ou soutenir et accompagner le développement d'un pôle émergent.
PCAET - Plans Climat-Air-Energie Territoriaux	Un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie	La réalisation du PCAET est une compétence intercommunale qui peut être transmise au Pays/PETR de rattachement. Le PCAET est un dispositif participatif. Il est coconstruit par les décideurs locaux, les services des collectivités territoriales et la société civile. Les PCAET permettent donc au territoire de fédérer un réseau d'acteurs

		autour des problématiques Climat-Air-Énergie.
CTE - Contrats de Transition Ecologique	- Engager la mutation des territoires autour de projets durables avec l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés - Traduire, au niveau local, les engagements pris par la France pour la transition écologique	La signature d'un CTE par un territoire de projet permet de rassembler de nombreux acteurs autour de la table : les services déconcentrés de l'Etat (DDT, DREAL), les Régions et les Départements sont souvent impliqués dès l'élaboration du contrat. La particularité de cet outil est d'associer étroitement aux échanges les acteurs privés tels que les entreprises et les associations.

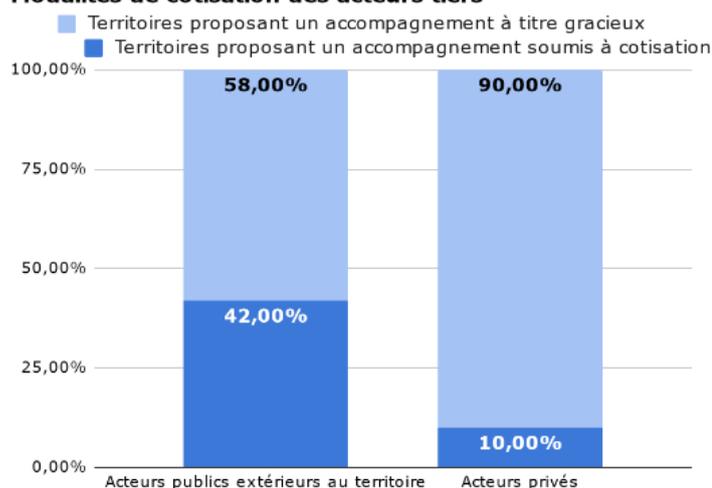
Pour résumer...

Des modalités d'action qui diffèrent selon l'interlocuteur du Territoire de projet :

- L'intervention auprès d'acteurs privés est plus souple juridiquement. En effet, l'accompagnement de ces acteurs par le territoire est souvent ponctuel, il a lieu à l'échelle d'un projet et ne nécessite donc pas une contractualisation entre les deux parties prenantes sur le long terme.

- 90% des territoires sondés proposent aux acteurs privés un accompagnement à titre gracieux, contre 58% pour les acteurs publics (voir graphique ci-contre). Pour plusieurs territoires, l'accompagnement des porteurs de projet privés, qui proposent des initiatives en accord avec la stratégie du territoire, est l'une des missions des Pays/PETR.

Modalités de cotisation des acteurs tiers



- Les actions du territoire menées pour le compte d'acteurs privés prennent la forme d'accompagnements, pour la grande majorité des cas. Avec les acteurs publics, l'action des territoires de projet prend plutôt la forme de partenariats, de conventions et de collaborations. Les mesures d'accompagnement proposées par les Territoires de projet auprès d'acteurs publics sont plutôt destinées aux communes et EPCI du territoire.

Des thématiques favorables à l'action en commun :

- **Les problématiques énergétiques et environnementales** dépassent le périmètre du Territoire et sont souvent partagées par différents types d'acteurs. La réponse à ces enjeux nécessite souvent une expertise spécifique que les collectivités et les Territoires de projet n'ont pas forcément à disposition, en particulier sur les questions de transition énergétique. La mise en commun des moyens et du personnel est donc opportune pour ces thématiques en particulier.

[**Consulter le document de présentation de l'enquête >>**](#)